



onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

GUIDES

**RENTÉE
2019**

ENTRER EN 6^E DÉCOUVRIR LE COLLÈGE

Spécial parents



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

www.onisep.fr/lalibrairie



ÉDITO



OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS

Établissement public sous tutelle du ministère
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
et du ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

12, mail Barthélemy Thimonnier, CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2 Tél. : 01 64 80 35 00

Publication de l'Onisep : © Onisep mai 2019

Directeur de la publication : Michel Quéré

Directrice adjointe de la publication : Marie-Claude Gusto

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Cheffe de département : Sandrine Marcillaud-Authier

Secrétaire de rédaction : Catherine Marc

Correctrice : Pauline Couillet

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef de département : Gilles Foubert

Documentaliste : Dominique Kanonidis

CRÉATION ET FABRICATION CROSS-MÉDIA

Chef de service et direction artistique : Bruno Delobelle

Maquette et mise en pages : Cyril Lauret

Responsable de fabrication : Laurence Parlouer

Photogravure : Key Graphic (Paris)

Impression en France : Roto Aisne (02) sur papier

Uno Web White Bulky issu de forêts gérées durablement

Imprimé à 961 050 exemplaires

PROMOTION, COMMERCIALISATION ET DIFFUSION

Service diffusion gratuite :

Nathalie Ostyn - nostyn@onisep.fr

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service-clients@onisep.fr

Code de diffusion Onisep : 901493

ISBN papier : 978-2-273-01493-9

ISBN numérique : 978-2-273-01494-6

ISSN : 1763-8577

PUBLICITÉ

Onisep : Ghislain Uguen - guugen@onisep.fr

Mistral Média 22, rue La Fayette, 75009 Paris

Directeur général : Luc Lehericy

luc.lehericy@mistralmedia.fr

Tél. : 01 40 02 99 00

Plan de classement Onisep : ENS 42 00 00

Le kiosque : Collège

Dépôt légal : mai 2019

Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable de l'Onisep.



En septembre prochain, votre enfant
va entrer en classe de 6^e.

Conçu par l'Onisep, ce guide est fait
pour vous. Son objectif : vous aider

à préparer l'arrivée de votre enfant au collège,
afin que ce passage du CM2 à la classe de 6^e
se déroule dans les meilleures conditions.

Le collège en 2019 est au cœur de l'« école
de la confiance » où toute une équipe pédagogique
et éducative se mobilise collectivement,
chacun avec ses compétences, pour la réussite
des apprentissages de votre enfant.

Si la situation de votre enfant nécessite
une réponse personnalisée (handicap, difficultés
d'apprentissage...), vous trouverez dans
ce guide les appuis et les ressources qui sont
à sa disposition.

Pour les parents, à chaque étape de la scolarité
de votre enfant, vous trouverez des informations
complémentaires et des ressources en consultant
l'onglet « Parents » du site www.onisep.fr.
Bien informés, vous pourrez mieux accompagner
votre collégienne ou votre collégien dans
cette nouvelle étape de son parcours scolaire
que je lui souhaite heureuse et riche de progrès !

Michel Quéré
Directeur de l'Onisep

SOMMAIRE

- JE DÉCOUVRE LE COLLÈGE AVEC MON ENFANT P. 4
- COMMENT S'ORGANISE LA SCOLARITÉ ? P. 6
- LES PARCOURS ÉDUCATIFS P. 8
- LES ENSEIGNEMENTS EN 6^E P. 8
- LES ENSEIGNEMENTS EN 5^E, 4^E ET 3^E P. 9
- LES RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS DES ÉLÈVES P. 10
- HANDICAP ET SCOLARITÉ P. 11
- L'ONISEP : L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION P. 13

➔ Découvrez et commandez
nos publications en un clic
sur www.onisep.fr/lalibrairie



JE DÉCOUVRE LE COLLÈGE



DIRECTION

Le **chef** ou la **cheffe d'établissement**, appelé principal ou principale, dirige le collège. Secondé par un adjoint et un gestionnaire, il organise le temps scolaire des élèves et des enseignants, préside les conseils de classe et le conseil d'administration, est responsable de la sécurité de chacun. Il encadre le personnel administratif et les ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) qui contribuent à assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

VIE SCOLAIRE

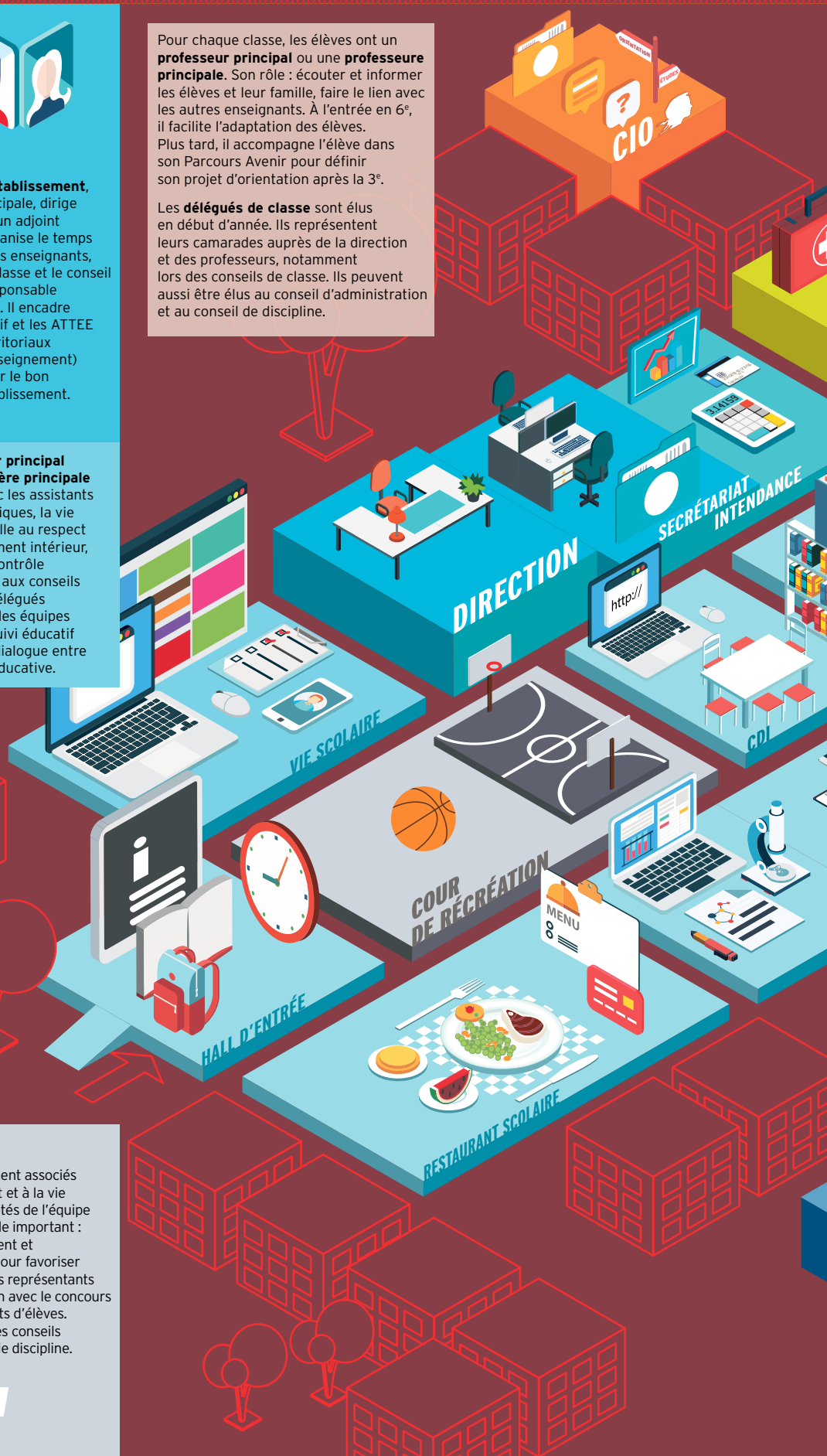
Le ou la **CPE (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation)** pilote, avec les assistants d'éducation ou pédagogiques, la vie scolaire au collège. Il veille au respect des règles de vie (règlement intérieur, consignes de sécurité, contrôle des absences), participe aux conseils de classe et forme les délégués des élèves. En lien avec les équipes du collège, il assure le suivi éducatif des élèves et facilite le dialogue entre les familles et l'équipe éducative.

Pour chaque classe, les élèves ont un **professeur principal** ou une **professeure principale**. Son rôle : écouter et informer les élèves et leur famille, faire le lien avec les autres enseignants. À l'entrée en 6^e, il facilite l'adaptation des élèves. Plus tard, il accompagne l'élève dans son Parcours Avenir pour définir son projet d'orientation après la 3^e.

Les **délégués de classe** sont élus en début d'année. Ils représentent leurs camarades auprès de la direction et des professeurs, notamment lors des conseils de classe. Ils peuvent aussi être élus au conseil d'administration et au conseil de discipline.



Les **parents** sont pleinement associés au parcours de leur enfant et à la vie de l'établissement. Aux côtés de l'équipe éducative, ils jouent un rôle important : ils encadrent, accompagnent et encouragent leur enfant pour favoriser sa réussite. Ils élisent leurs représentants au conseil d'administration avec le concours des associations de parents d'élèves. Ils sont partie prenante des conseils de classe et des conseils de discipline.



AVEC MON ENFANT

INFIRMERIE ACCUEIL SOCIAL-CONSEIL

L'**assistant** ou l'**assistante de service social**, l'**infirmier** ou l'**infirmière** et le **médecin** de l'Éducation nationale sont présents à certaines heures. Ils peuvent être sollicités à la demande des familles, des élèves et de l'équipe éducative pour apporter conseils, aide et soutien dans le respect de la confidentialité.

Le ou la **psychologue de l'Éducation nationale** a, dans les collèges où il assure une permanence, le rôle de : contribuer à la réussite des élèves, accompagner les plus en difficulté, les recevoir avec leur famille pour les conseiller et les informer à différentes étapes. Aux côtés du professeur principal, il apporte ses compétences spécialisées pour aider les élèves à s'orienter.

CDI

Au sein du CDI (centre de documentation et d'information), les **professeurs documentalistes** forment les élèves à la recherche documentaire et participent à l'éducation aux médias et à la maîtrise du numérique.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Votre enfant peut adhérer à l'**AS (association sportive)** pour pratiquer des activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS. Il peut participer à des compétitions dans le cadre de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire).

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Le **FSE (foyer socio-éducatif)**, association interne à l'établissement, propose des clubs et des activités aux élèves. Il fonctionne grâce aux cotisations volontaires, ventes d'objets, dons ou subventions.

ATELIERS SEGPA

Certains collèges incluent une **Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté)** qui propose une approche préprofessionnelle à partir de la classe de 4^e à des collégiens dont les besoins spécifiques dans leurs apprentissages ont été reconnus.

**DÉCOUVREZ
LA VERSION
NUMÉRIQUE SUR
www.onisep.fr**

COMMENT S'ORGANISE LA

Dans la continuité de l'école, le collège doit permettre à chaque élève de maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de scolarité obligatoire (16 ans). Les quelques repères ci-après vous aideront à accompagner votre enfant dans ses années collège.

LES PROGRAMMES

Les programmes mis en place en 2016 pour les 4 années du collège :

- définissent une progression cohérente des apprentissages des élèves ;
- s'intègrent dans les cycles de 3 ans qui prennent en compte les différences des rythmes d'acquisition des élèves.



Une **approche interdisciplinaire** est encouragée, reposant sur une **collaboration forte** entre les enseignants. De même, les élèves sont amenés à **travailler davantage ensemble**, notamment dans le cadre de **projets**.

Ces programmes intègrent la **dimension numérique**, favorisant la maîtrise des outils modernes de communication et de travail, ainsi que l'acquisition d'éléments d'algorithmique et de programmation.

organisés en cycles

À l'école primaire et au collège, la scolarité est organisée en cycles. D'une durée de 3 ans, chaque cycle permet à chaque élève de progresser à son rythme et de parvenir à la maîtrise des fondamentaux.

→ **Cycle 1** : cycle des apprentissages premiers. Les 3 niveaux de l'école maternelle.

→ **Cycle 2** : cycle des apprentissages fondamentaux. Les CP, CE1 et CE2.

→ **Cycle 3** : cycle de consolidation. Les CM1, CM2 et 6^e.

→ **Cycle 4** : cycle des approfondissements. Les 5^e, 4^e et 3^e.

À la fin du collège, les élèves ont acquis le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (lire ci-contre).

articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Tous les enseignements du CP à la 3^e contribuent à l'acquisition du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Ce socle est formé de 5 domaines.

1. Les langages pour penser et communiquer

Ce domaine inclut 4 composantes :

- la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- au moins deux langues étrangères ou une langue étrangère et une langue régionale ;
- les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- les langages des arts et du corps.

2. Les méthodes et outils pour apprendre

Méthodes d'apprentissage (travaux personnels et de groupes), outils numériques et de documentation...

3. La formation de la personne et du citoyen

Apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Acquisition des fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique.

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Prise de conscience de l'espace géographique et du temps historique. Fonctionnement des sociétés. Pratiques artistiques et sportives.

→ La scolarité au collège contribue à la formation de l'individu.

SCOLARITÉ?



Le livret scolaire unique

Le livret scolaire de l'école élémentaire s'intègre au livret du collège pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour l'ensemble de la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans. Accessible en ligne, le **livret scolaire unique** recense de façon précise les acquis de votre enfant. Chaque trimestre, les enseignants situent les progrès de l'élève dans les différentes matières. Pour les classes sans note, les enseignants indiquent si les objectifs d'apprentissage sont :

- atteints;
- partiellement atteints;
- non atteints;
- dépassés.

Y figurent aussi des notes, des appréciations, les éléments du programme travaillés, les difficultés rencontrées, les progrès constatés, etc. À la fin de la 6^e, un bilan de fin de cycle (dans les 5 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) est dressé et situe l'élève sur une échelle simple: maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne. À la fin de la 3^e, au terme du cycle 4, un bilan identique sera réalisé. **Les niveaux atteints seront pris en compte pour la validation du DNB (diplôme national du brevet).**

Le DNB (diplôme national du brevet)*

L'obtention du DNB repose sur :

➔ l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture;

➔ 5 épreuves obligatoires passées à la fin du cycle 4, en classe de 3^e : une épreuve orale et 4 épreuves écrites. L'épreuve orale permet notamment d'évaluer la qualité d'expression et de dialogue. Elle porte sur un projet mené soit en histoire des arts, soit dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire), soit dans l'un des parcours éducatifs. Deux formats sont possibles :

- un entretien individuel de 15 minutes;
 - un entretien collectif de 25 minutes.
- Les épreuves écrites sont :
- le français (3h);
 - les mathématiques (2h);
 - l'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h);
 - les sciences (1h).

Un élève qui a suivi un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, chant choral, découverte professionnelle, etc.) peut obtenir un bonus de 10 à 20 points.

La série professionnelle du DNB concerne les élèves des classes des Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté), des classes de 3^e de l'enseignement agricole...

L'examen comprend des épreuves écrites (français, mathématiques, histoire-géographie-enseignement moral et civique, physique-chimie et biologie-écologie) et une épreuve orale (5 minutes de présentation et 10 minutes d'échanges avec le jury). L'obtention du DNB repose sur les résultats et sur l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*lire p. 6*).

* Sous réserve de modifications à venir.

➔ DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

Plusieurs dispositifs existent pour répondre aux besoins des élèves et faire en sorte que tous puissent progresser.

➔ Le programme « Devoirs faits »

Un temps d'étude dans l'établissement peut être proposé aux collégiens : ils y font leurs devoirs et exercices, apprennent leurs leçons, avec la possibilité d'être aidés à leur demande.

➔ L'accompagnement personnalisé

Il est destiné à soutenir et à améliorer l'acquisition des compétences et des connaissances des élèves. Il doit permettre à chaque élève d'acquérir des méthodes de travail et de développer son autonomie.

➔ L'accompagnement éducatif

Il est organisé dans les collèges de l'éducation prioritaire. Il propose aux élèves volontaires des temps d'études dirigées, des activités culturelles et artistiques, des pratiques sportives et un renforcement de la pratique des langues vivantes.

➔ L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap, allophones ou issus de familles du voyage sont assurés par la mise en place de dispositifs particuliers dans les collèges.

Lire pages 10 et 11.

LES PARCOURS ÉDUCATIFS

L'accompagnement de chaque enfant est un objectif prioritaire des équipes éducatives. Pour remplir cette mission, 4 parcours éducatifs sont mis en place. Ils visent à aider chaque élève à comprendre le monde et son évolution.



→ Le parcours Avenir

Découvrir le monde économique et professionnel afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.



→ Le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle)

Développer ses compétences culturelles pour mieux comprendre le monde, sa diversité et les civilisations à travers l'art.



→ Le parcours citoyen

Apprendre à réfléchir par soi-même, se forger un esprit critique, s'approprier les valeurs de la République et de la démocratie.



→ Le parcours éducatif de santé

Participer à des actions d'éducation à la santé, pour mieux prendre soin de soi et des autres.

→ LES ENSEIGNEMENTS EN 6^E

La 6^e marque l'achèvement du cycle de consolidation engagé en CM1 et CM2 et se caractérise par l'intervention de plusieurs enseignants autour de l'enfant.

LES POINTS ESSENTIELS

→ 26h d'enseignements disciplinaires, dont 3h d'enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé-AP, et/ou enseignements pratiques interdisciplinaires-EPI) pris en charge par les enseignants dans le cadre de leurs disciplines.

→ L'accompagnement personnalisé est destiné à soutenir et à améliorer les compétences et les connaissances des élèves. Il doit permettre à chacun d'acquérir des méthodes de travail et de développer son autonomie.

→ Pour faciliter la transition entre l'école et le collège, une attention particulière est portée à l'équilibre de la journée.

DES ENSEIGNEMENTS AU CHOIX DÈS LA 6^E

Les dispositifs évoqués ci-dessous sont proposés dans un nombre limité d'établissements.

→ Langues :

- les sections internationales concernent les élèves désirant devenir bilingues (français + une autre langue étrangère);
- certains établissements permettent à des élèves volontaires d'étudier dès la 6^e une seconde langue vivante en plus de la première déjà étudiée à l'école (6 heures de langues vivantes au total);
- l'initiation à une langue et à une culture régionales est également possible (jusqu'à 2h hebdomadaires).

→ Arts: les CHA (classes à horaires aménagés) permettent de concilier les cours avec une pratique artistique approfondie. Les disciplines: musique (CHAM), danse (CHAD), théâtre (CHAT) et arts plastiques (CHAAP).

→ Sport: les sections sportives scolaires permettent de concilier études et pratique sportive renforcée. En plus des cours d'EPS, l'élève bénéficie d'un minimum de 3h d'entraînement hebdomadaire au sein d'un club ou de l'association sportive du collège.

Enseignements	Horaires par semaine
Français	4h30
Mathématiques	4h30
Histoire géographie - Enseignement moral et civique	3h
Langue vivante 1	4h
Sciences de la vie et de la Terre	4h
Physique-chimie	4h
Technologie	
Éducation physique et sportive	4h
Enseignements artistiques (arts plastiques et musique)	1h+1h*
	26h**

* Modulable par l'établissement.

** 26h dont 3h d'enseignements complémentaires. S'y ajoutent au moins 10h annuelles de vie de classe.

→ LES ENSEIGNEMENTS EN 5^E 4^E 3^E

La 5^e, la 4^e et la 3^e constituent le cycle des approfondissements (cycle 4).

LES POINTS ESSENTIELS

→ 26 h d'enseignements disciplinaires.

Tous les élèves sont concernés. L'établissement peut moduler les horaires.

→ L'emploi du temps intègre l'enseignement d'une **seconde langue vivante étrangère** (LV2) dès la classe de 5^e.

LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les enseignements complémentaires font partie des enseignements obligatoires. La répartition entre accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) est fixée par le conseil d'administration de l'établissement après avis du conseil pédagogique.

Les EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences grâce à une réalisation concrète individuelle ou collective. Ils sont assurés par des enseignants de différentes disciplines, qui travaillent en équipe et proposent d'autres méthodes de travail (expression orale, créativité, participation active des élèves, travail en petit groupe sur des projets...).

Les EPI contribuent aussi à la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs des élèves : citoyen, santé, Avenir, éducation artistique et culturelle.

DES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS AU CHOIX EN 5^E, 4^E ET 3^E

Ils viennent enrichir l'offre d'enseignement et contribuent à l'ouverture sur l'Europe et sur le monde.

→ **Langues et cultures de l'Antiquité.**

→ **Langues et cultures européennes** (l'enseignement s'appuie sur l'une des deux langues vivantes étudiées dans la limite de 2 h hebdomadaires).

→ **Langues et cultures régionales** (dans la limite de 2 h hebdomadaires).

→ **Chant choral** (72 h annuelles dont au moins 1 h hebdomadaire).

À noter : un accompagnement à l'orientation est prévu en 12 heures annuelles en 4^e et 36 heures annuelles en 3^e. Ce volume horaire est donné à titre indicatif : il peut varier selon les besoins des élèves et les modalités mises en place dans l'établissement.

Enseignements	Horaires par semaine		
	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4h30	4h30	4h
Mathématiques	3h30	3h30	3h30
Histoire géographie - Enseignement moral et civique	3h	3h	3h30
Langue vivante 1	3h	3h	3h
Langue vivante 2	2h30	2h30	2h30
Sciences de la vie et de la Terre	1h30	1h30	1h30
Physique-chimie	1h30	1h30	1h30
Technologie	1h30	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	3h	3h	3h
Enseignements artistiques (arts plastiques et musique)	1h+1h*	1h+1h*	1h+1h*
	26h**	26h**	26h**

* Modulable par l'établissement.

** 26 h dont 4 h d'enseignements complémentaires. S'y ajoutent au moins 10 h annuelles de vie de classe.

LA CLASSE DE 3^E « PRÉPA-MÉTIER »

À partir de la rentrée 2019, les élèves peuvent intégrer une classe de 3^e appelée « prépa-métiers ».

Celle-ci a pour objectif de faire découvrir les métiers et les environnements professionnels, d'accompagner chacun dans l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle.

Quelques caractéristiques :

- l'organisation des enseignements est un peu différente (il existe par exemple un enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles);
- les élèves bénéficient de stages en milieu professionnel et de périodes d'immersion dans

des lycées professionnels ou polyvalents, dans des CFA (centres de formation d'apprentis) ou des UFA (unités de formation par apprentissage);

- des adultes référents pour 2 à 4 élèves, ce qui favorise un suivi personnalisé.

Où ? Dans des collèges, des lycées professionnels ou des lycées polyvalents.

Comment intégrer une 3^e « prépa-métiers » ?

Les élèves doivent être volontaires, avoir l'accord de leur famille (ou représentants légaux), recevoir l'avis du chef d'établissement. Une commission d'admission placée sous l'autorité du recteur examine les candidatures et affecte les élèves.

ÉTUDIER DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les élèves peuvent effectuer leur scolarité dans l'enseignement agricole à partir de la classe de 4^e et poursuivre leurs études jusqu'à un niveau bac+8.

Les formations, du CAP agricole au titre d'ingénieur ou au doctorat, préparent aux métiers de 8 secteurs professionnels :

- production;
- transformation;
- commercialisation;

- aménagement de l'espace et protection de l'environnement;
- activités hippiques;
- services;
- équipements pour l'agriculture;
- élevage et soins aux animaux.

À la fin de la 3^e, l'élève de l'enseignement agricole choisit la série professionnelle du DNB (diplôme national du brevet, lire p. 7).

LES RÉPONSES ADAPTÉES

■ MON ENFANT RENCONTRE DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Quelles aides le collège peut-il lui apporter ?

Au premier signe de difficultés, prenez rendez-vous avec le **professeur principal** ou la **professeure principale** de votre enfant. Il pourra vous conseiller et vous apporter des solutions. Il existe différents dispositifs d'aide au collège : le **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative), l'accompagnement éducatif proposé en REP (réseau d'éducation prioritaire)... En fonction des difficultés de votre enfant, le collège pourra également vous conseiller une **aide extérieure** (orthophoniste, psychologue...).

■ MON ENFANT EST EN GRANDE DIFFICULTÉ

On me conseille la Segpa. De quoi s'agit-il ?

Les **Segpa** (sections d'enseignement général et professionnel adapté) dispensent un programme adapté aux difficultés des élèves. L'admission se fait en 6^e, parfois plus tard, sur décision d'une commission départementale **avec l'accord des parents**. En 4^e et en 3^e, les élèves découvrent les métiers grâce à des ateliers et à des stages. La priorité est de les faire accéder après le collège à une formation professionnelle qui les motive. Consulter www.onisep.fr/segpa

■ MON ENFANT PRÉSENTE DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Quelles aides spécifiques peut-il obtenir ?

Pour les élèves connaissant des troubles des apprentissages, un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) peut être mis en place. Il définit les aménagements pédagogiques, les méthodes de travail adaptées, les adaptations de supports, l'utilisation de l'ordinateur... Il est mis en place sur demande de la famille, ou sur demande du collège avec l'accord de la famille. Pour répondre aux besoins de certains de ces élèves, il peut être nécessaire de solliciter la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Lire ci-contre.

Consulter www.onisep.fr/PAP

■ MON ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP

Quels sont mes interlocuteurs au collège ?

Un **enseignant référent** ou une **enseignante référente** est désigné pour votre enfant. Il assure le lien entre vous et l'ensemble des professionnels du collège. Vos interlocuteurs seront aussi le **professeur principal** ou la **professeure principale** et le ou la **CPE** (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation), le ou la **psychologue de l'Éducation nationale** et les **équipes de santé et de service social scolaires**.

Consulter www.onisep.fr/handicap

Découvrir toutes les ressources de l'Onisep dans la colonne ci-contre.

Quels aménagements et aides sont prévus au collège ?

Des aides sont mises en place dans le cadre du **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) arrêté par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier :

- d'une **aide humaine, individuelle ou collective** ;
- de **matériels pédagogiques adaptés**.

Par ailleurs, après avis du médecin de l'Éducation nationale, le recteur d'académie décide des aménagements d'examens dont peuvent bénéficier ces élèves.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le numéro vert Aide Handicap École : 0810 55 55 00.

Consulter www.onisep.fr/PPS et www.onisep.fr/MDPH

■ MON ENFANT EST MALADE

Que faire pour qu'il ne prenne pas de retard ?

En cas de maladie grave ou sur une longue durée, votre enfant peut bénéficier, sous certaines conditions et après avis du médecin de l'Éducation nationale, de cours personnalisés dans le cadre du **SAPAD** (service d'assistance pédagogique à domicile). Renseignez-vous auprès du principal ou de la principale du collège. D'autres solutions peuvent être mises en place selon la situation de votre enfant : des cours par correspondance via le **Cned** (Centre national d'enseignement à distance), une scolarisation à l'hôpital...

Consulter www.onisep.fr/cours_distance

AUX BESOINS DES ÉLÈVES



HANDICAP ET SCOLARITÉ

Via ses publications, ses outils numériques, ses services en ligne, l'Onisep met des informations à la disposition des élèves en situation de handicap et de leurs parents.

→ www.onisep.fr : un site ressources

Sur le site de l'Onisep, une rubrique « Handicap » (www.onisep.fr/handicap) est consacrée aux parcours de scolarité et à l'orientation, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur et à l'emploi. Cet espace référence également 3 500 structures de scolarisation en collège, en lycée, en établissement médico-social. Dans la rubrique dédiée aux parents (www.onisep.fr/parents), une FAQ apporte des réponses sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment pour les élèves entrant au collège.

→ www.monorientationenligne.fr : un service de réponses personnalisées

Par tchat, mail ou téléphone, les conseillers et conseillères en ligne de ce service gratuit de l'Onisep répondent aux questions des élèves et des parents sur les formations, les métiers, l'orientation.

→ facebook.com/OnisepHandicap

Sur les réseaux sociaux, les familles peuvent suivre l'actualité concernant le handicap : formations, métiers, événements (forums, colloques...).

→ **Total Accès : un site mobile et une application**

Accessible sur tablette ou mobile, Total Accès permet à tous les élèves, y compris aux jeunes aveugles, malvoyants ou sourds, d'accéder à des informations sur les formations, les métiers et les structures de scolarisation et d'information dédiées au handicap.

→ **3 annuaires sur les structures de scolarisation**

L'Onisep édite *Handicap auditif*, *Handicap moteur*, *Handicap visuel*, trois guides présentant les structures du secteur médico-social et les dispositifs d'inclusion scolaire de l'Éducation nationale.



À retrouver sur www.librairie.onisep.fr

MON ENFANT EST INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCE

Quelles mesures peuvent lui être proposées ?

Certains élèves intellectuellement précoces rencontrent des difficultés d'adaptation dans le cadre scolaire habituel. Dans ce cas, des établissements proposent, en lien avec la famille et le ou la psychologue scolaire, de mettre en place des dispositifs d'accueil, d'approfondir les domaines dans lesquels ils excellent, voire d'accélérer le parcours scolaire. Un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) peut être mis en œuvre si l'élève rencontre des difficultés importantes.

Consulter www.onisep.fr/EIP

MON ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT

À qui m'adresser ?

Votre enfant subit, de manière répétée, des violences verbales, physiques et/ou morales : bousculades, vols, surnoms dévalorisants, insultes, moqueries... Lorsque ces faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par e-mail, on parle de cyber-harcèlement. Il faut en informer le **professeur principal** ou la **professeuse principale**, le ou la CPE (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation), le **chef** ou la **cheffe d'établissement**. Si la situation est avérée, la direction prendra les mesures appropriées à la situation rencontrée. Appeler le **numéro vert « Non au harcèlement »**, au 30 20.

MON ENFANT EST CONFRONTÉ À DES PROBLÈMES QUI PERTURBENT SA VIE AU COLLÈGE...

À qui puis-je m'adresser dans l'établissement ?

Le **professeur principal** ou la **professeuse principale** de votre enfant est votre interlocuteur privilégié. Différents professionnels accompagnent aussi votre enfant au collège :

- pour des problèmes de santé, l'infirmier ou l'infirmière, le **médecin** ;
- pour des difficultés d'adaptation scolaire et/ou d'apprentissage, les questions d'orientation, le ou la **psychologue de l'Éducation nationale** ;
- pour la vie au collège, les absences, les conflits, la discipline, le ou la CPE (conseiller principal d'éducation ou conseillère principale d'éducation) ;
- pour des problèmes financiers ou familiaux, l'**assistant** ou l'**assistante de service social**.

Consulter www.onisep.fr/interlocuteurs_college et www.onisep.fr/parents_college